

« Adventices, résistances, rendements... évoluer pour sortir de l'impasse »

© 10/06/2018 |  Corteva •  Terre-net Média

Confronté à de fortes infestations d'adventices, à l'arrivée d'altises résistantes et au plafonnement de ses rendements, Jean-Luc Marx a revu la stratégie culturale sur son exploitation de 380 ha de Mars-sur-Allier dans la Nièvre. L'évolution de son système définie par une rotation longue et un assolement diversifié commence à porter ses fruits. Il teste également le semis de plantes compagnes avec ses colzas et n'intervient plus qu'en post-levée pour les désherber.



Jean-Luc
Marx,
agriculteur
dans la
Nièvre,
désherbe
ses colzas en
post-levée
uniquement.
(©Jean-Luc
Marx et
Terre-net
Média)

Vous avez radicalement modifié votre stratégie culturale il y a cinq ans. Pour quelles raisons ?

Jean-Luc Marx : En non labour depuis 2001, nous sommes progressivement passés à des rotations très courtes, tout hiver, blé-orge-colza sur une partie de la ferme, et tout printemps avec une dominante maïs irrigué sur le reste. Le travail vertical du sol, qui permet de trancher les résidus sans mélanger les horizons, nous a permis de ne plus altérer les sols argilo-sableux et sablo-argileux. Mais nous avons alors rencontré de gros soucis de **salissement** de nos parcelles avec de fortes **infestations de vulpins, ray-grass, géraniums et matricaires**, que nous n'arrivions plus à contrôler malgré un coût de désherbage très élevé. Les rendements plafonnaient. Dans le colza, nous devions en plus faire face à l'arrivée d'**altises résistantes**. Économiquement, ça ne passait plus. Nous étions dans l'impasse.



Qu'avez-vous mis en œuvre pour vous en sortir ?

J-L. M. : Nous avons créé un groupe de réflexion au sein de notre Ceta, Entre Loire-et-Allier, qui nous a permis de repenser complètement notre stratégie. Nous avons installé l'irrigation sur toute l'exploitation pour pouvoir cultiver du maïs partout. Nous avons introduit le soja pour passer à des **rotations de cinq ans** alternant cultures d'hiver et de printemps, type maïs-maïs-blé-colza-soja, et casser le cycle des mauvaises herbes. Cela commence à porter ses fruits. La pression des adventices a baissé, les matricaires ont quasiment disparu. L'**allongement de la rotation** permet aussi de regagner des quintaux. En 2017, je suis passé pour ma 30e moisson d'une moyenne en colza de 3,3 – 3,4 t/ha, à 3,7 t/ha.

Comment gérez-vous aujourd'hui le désherbage dans le colza ?

J-L. M. : J'ai abandonné la prélevée et je suis passé à un désherbage tout en post. Je réalise un premier **traitement de post-levée** précoce. Je reviens ensuite en fin d'automne ou dans le courant de l'hiver, soit avec du Kerb Flo s'il ne reste que des graminées, soit avec Ielo en présence de géraniums. Le fait d'avoir réduit par l'agronomie la pression des mauvaises herbes et d'intervenir uniquement en post-levée permet de diminuer la quantité totale d'herbicide employée. Je peux aussi **traiter à vue** c'est-à-dire choisir le produit qui correspond parfaitement aux mauvaises herbes présentes. À l'automne 2017, j'ai associé de la féverole au colza lors du semis dans une grande partie de mes parcelles. Je n'ai pas vraiment vu d'effet sur le salissement mais je vais poursuivre mes expérimentations.



KERB™ FLO : SC - suspension concentrée (concentré fluidifiable), contenant 400 grammes par litre de Propyzamide (substance active brevetée et fabriquée par Dow AgroSciences) . AMM N° 8400574 - Dow AgroSciences SAS.

Classement :   Attention. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme ; H351 - Susceptible de provoquer le cancer ; EUH401 - Respectez

les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement ; EUH208 - Contient 2-Naphthalènesulfonic acid, 6-hydroxy-, polymère avec du formaldéhyde et du méthylphénol, sel de sodium ; 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique. P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité ; P501 - Éliminer le contenu/réceptacle selon la réglementation en vigueur ; P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage ; P308+P311 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin ; P391 - Recueillir le produit répandu.

IÉLO™ / YAGO™ / BIWIX™ : SC - suspension concentrée (concentré fluidifiable) , contenant 5.27 Grammes par litre de Aminopyralid (substance active brevetée et fabriquée par Dow AgroSciences) , 500

Grammes par litre de Propyzamide (substance active brevetée et fabriquée par Dow AgroSciences) . AMM N° 2140098 - Dow AgroSciences SAS.

Classement :   Attention. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme ; H351 - Susceptible de provoquer le cancer ; EUH401 - Respectez

les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement ; EUH208 - Contient 1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique. P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité ; P501 - Éliminer le contenu/récipient selon la réglementation en vigueur ; P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage ; P391 - Recueillir le produit répandu.

Responsable de la mise en marché : Dow AgroSciences Distribution SAS, 6 rue Jean-Pierre Timbaud, Immeuble Le Campus, 78180 Montigny-le-Bretonneux. N° d'agrément PA00272 : Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels. N° Vert 0800 470 810. ©TM Marque de The Dow Chemical Company ('Dow') ou d'une société affiliée.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette des produits et/ou sur www.phytodata.com.

« PRODUIT POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMECEUTIQUES AVEC PRECAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT »